

Jour des droits de la personne d'Helsinki

Le député a raison de dire que le fait de déclarer le 1^{er} août 1987 Jour des droits de la personne d'Helsinki peut sembler une étape peu importante, mais quand même un pas de plus sur la longue route entreprise en 1975 quand le gouvernement canadien a approuvé avec enthousiasme la recherche d'un terrain d'entente et une convergence d'intérêts, même si c'est parfois difficile, pour assurer une cohésion et jeter des ponts entre les différents systèmes représentés par les 35 nations qui composent cette conférence.

Je félicite le député de Parkdale—High Park. Il nous a rendu service en nous rappelant qu'il existe un processus dans le cadre de la CSCE, que nous avons des obligations particulières sur le plan des droits de la personne, que nous voulons intensifier nos efforts, que nous voulons participer à ces efforts dans leur totalité et que le Canada a un rôle particulier à jouer en tant que pays intermédiaire. Je dois dire que cette conférence est un forum dans lequel les pays intermédiaires peuvent jouer un rôle important même si les deux grandes puissances ont souvent tendance à tergiverser ou à se montrer agressives et négatives au point de paralyser tout le processus. Cela ne constitue ni l'objet ni la substance de cette motion. Peut-être pourrions-nous en discuter dans le cadre d'un autre débat.

M. John Reimer (Kitchener): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole sur cette motion et de pouvoir dire que le gouvernement appuie l'idée d'un Jour des droits de la personne d'Helsinki qui serait célébré le premier août de chaque année.

Je félicite le député de Parkdale—High Park (M. Witer) d'avoir proposé cette motion à la Chambre. J'ai aussi écouté attentivement les observations du député de Davenport (M. Caccia) et je pense qu'il avait raison de rappeler que même si la motion s'attache aux droits de la personne, nous ne devons pas oublier que l'Acte final d'Helsinki contient bien d'autres choses que nous appuyons.

Il n'y a pas de doute, néanmoins, que la promotion et la protection des droits de la personne dans les 35 États de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sont un élément très important et fondamental de l'Acte final d'Helsinki. Les Canadiens s'intéressent profondément aux droits de la personne dans le monde et on fait vigoureusement campagne contre les abus lorsqu'il y en a eu.

Dans sa réponse au rapport du comité spécial mixte sur les relations internationales du Canada, le gouvernement a rappelé que son attachement aux droits fondamentaux des groupes et des particuliers était intrinsèque à la société Canadienne et au patrimoine historique du Canada. Le gouvernement disait également que les droits de la personne sont et resteront un élément fondamental et intégral de la politique étrangère du Canada.

Il y a 12 ans, la signature de l'Acte final d'Helsinki a créé toutes sortes de réactions. Certains ont naïvement cru que l'hostilité et l'incertitude qui marquaient depuis si longtemps les relations Est-Ouest allaient rapidement disparaître dans un climat de détente. D'autres ont plutôt cyniquement considéré l'Acte final d'Helsinki comme une récapitulation de principes louables dont on ne tiendrait pas compte et qui seraient bientôt

oubliés. Toutefois, nous l'avons pour la plupart accueilli avec un optimisme prudent et avec pragmatisme.

• (1300)

L'essentiel, c'était d'espérer. Le Canada a des racines profondes en Europe. Nos ancêtres sont venus d'Europe. Nous avons partagé les idéaux socio-politiques de l'Europe, de même que le coût tragique de ses guerres. L'expérience a prouvé que même les différents les plus anciens peuvent être oubliés ou tout au moins réglés pacifiquement. Les relations qu'entretiennent depuis 1945 l'Allemagne de l'Ouest et le Canada en sont un bon exemple. En dépit de deux guerres mondiales, nous sommes de bons amis et des alliés sûrs travaillant au sein de l'OTAN à assurer la paix et la sécurité de même que la promotion de la démocratie et des droits de la personne dans le monde. Notre optimisme, toutefois, était et demeure tempéré par le réalisme. Les négociations pénibles qui ont abouti à l'Acte final ont malheureusement prouvé que la méfiance et l'hostilité étaient fort bien enracinées, et qu'un dialogue productif exigerait du temps, de la patience et, par-dessus tout, de la détermination.

Plus que cela, toutefois, l'histoire du communisme depuis 1917 nous montre qu'il nous faut en étudier attentivement et assidûment la théorie et la pratique. Il nous faut être très prudents et constamment sur nos gardes. Les mots peuvent signifier une chose dans notre régime démocratique, mais toute autre chose lorsque les communistes les utilisent à leurs fins. Par exemple, l'Accord de Yalta prévoyait que des élections libres et entièrement démocratiques seraient tenues en dedans de deux ans dans tous les États libérés de l'Europe de l'Est. Cela est-il arrivé? Certes pas des élections libres et entièrement démocratiques comme nous les concevons. Et pourtant, les trois pays signataires de l'Accord de Yalta ont tous convenu de ces termes. Il faut songer au communisme en théorie et en pratique pour voir comment l'Union soviétique comprenait cet acte lorsqu'elle l'a signé.

Pour tenir des élections démocratiques absolument libres dans un régime communiste, il faut d'abord mettre un terme à la torture, au meurtre, aux expropriations et à l'emprisonnement de tous les riches, des personnes instruites, des propriétaires fonciers et de tous les étrangers, peu importe leur nom. Un de mes cousins a été arrêté et envoyé au goulag à l'âge de 15 ans parce qu'il portait un nom allemand, Reimer. Il est revenu en Union soviétique et fort heureusement pour lui, il est venu au Canada il y a six ans. Il faut ensuite supprimer les pouvoirs et l'influence des groupements religieux. Puis il faut se débarrasser de tous les partis politiques. Lorsqu'on a un parti de gauche et que toutes les autres influences ont été supprimées, et que ce parti est suprême dans toutes les institutions de l'État, on peut tenir des élections libres et démocratiques. C'est ce que les Soviétiques entendaient par là, puisque c'est ce qu'ils ont fait dans tous les pays de l'Europe de l'Est. L'Armée rouge est venue et elle s'est débarrassée de tous ceux dont elle voulait se débarrasser sous prétexte que c'était la guerre. Puis les communistes ont commencé à pratiquer la torture et l'emprisonnement jusqu'à ce qu'ils aient imposé le régime communiste à la Roumanie, à la Bulgarie, à la Pologne, à la Tchécoslovaquie et au reste de l'Europe de l'Est.